



DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT		
Nom : _____	Prénom : _____	
ADRESSE :		
Numéro : _____	Rue : _____	
Ville : _____	Code postal : _____	
Tél. rés. : _____	Tél. cell. : _____	Tél. autre : _____
Courriel : _____		
ADRESSE POSTALE (SI DIFFÉRENTE)		
Numéro : _____	Rue : _____	
Ville : _____	Code postal : _____	
LOCALISATION		
Matricule : _____	Numéro de lot(s) : _____	
Zone(s) visée(s) : _____		
DEMANDE		
Date de la demande : _____	Numéro de la demande : _____	
Demande reçue par: _____		
Tarif : 1 000 \$		

Numéro de reçu : _____		

LISTE DES DOCUMENTS ANNEXÉS		

En vertu du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 09-606 (version codifiée contenant les amendements), les zones admissibles et les usages conditionnels qui peuvent y être autorisés sont ceux indiqués au tableau qui suit :

¹: Dans le cas d'une recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ou un refus du conseil municipal, aucun remboursement ne peut être accordé.

Usages conditionnels pouvant être autorisés	Zones admissibles
Agrotourisme (Sans l'élevage de porcs, de veaux de lait, de renards ou de visons. Ainsi qu'à l'exclusion des chenils et des écuries.)	RUR-311, RUR-312, RUR-313, RUR-314, RT-302, RUR-412, RT-413
Rafting, service de location de bateaux et rampe d'accès	RUR-311, RUR-312, RUR-313, RUR-314 et RT-302
Récréation extensive	RUR-311, RUR-312, RUR-313, RUR-314, RUR-412
Auberge rurale et établissement hôtelier	RUR-412 et RUC-415
Commerce artisanal et culturel	RUR-311, RUR-312, RUR-313, RUR-314, RUR-412
Usages supplémentaires pour un usage commercial existant (voir article 3.1.1)	RUC-422, RUM-504

Les zones à lesquelles cet article réfère sont celles délimitées au Règlement de zonage numéro 09-591.

OBJET DE LA DEMANDE (Vous pouvez joindre des pages supplémentaires au besoin.)

COMMENT VOTRE PROJET RÉPOND AUX CRITÈRES APPLICABLES À VOTRE DEMANDE ET CITÉS À L'ARTICLE 3.2 DU RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS # 09-606 ?

